

Saisie des licences via Internet

Chacun fait sa demande de licence directement par Internet.

La démarche est la suivante

1/ Se connecter au portail FFJDA

2/ Faire sa demande de licence et valider l'opération

3/ Imprimer sa feuille de licence 4/ Signer sa feuille de licence et rapporter celle-ci aux instances à l'AME avec le règlement associé à l'ordre de l'AME

C'est le point n° 2 qui permet à l'AME, sous son espace réservé du portail FFJDA de voir votre demande et de la valider.

Pour les anciens licenciés, sur votre feuille de licence imprimée, si vous constatez des erreurs ou si des changements doivent être apportés, signalez ceux-ci à l'AME qui pourra effectuer les corrections.

Dans ce cas et de manière pratique :

Renseignez au verso de votre licence imprimée de manière lisible et explicite tous les changements à apporter.

Tant que la feuille de licence correctement signée, accompagnée du certificat médical et de son règlement ne sera pas reçue par l'AME, le club ne validera pas celle-ci sur le portail FFJDA

La démarche de saisie par Internet est présentée dans les pages suivantes.

1/ Allez sur le site FFJDA : <http://www.ffjudo.com/>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO

JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

GRADE CSDGE

LICENCE EN LIGNE

ESPACE LICENCIÉ

Et cliquer sur « LICENCE EN LIGNE »

Ou cliquer sur le lien ci-dessous

http://dev.licences-ffjudo.com/espacelicence/zelic_Premierlicence.aspx

Suivre les instructions sur la page qui s'affiche :



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées

Demande de licence auprès d'un club affilié à la FFJDA - saison 2017/2018

ATTENTION : Suite à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et au décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 le certificat médical évolue

[Cliquez pour plus d'informations](#)

Saison :

<p><i>Je n'ai jamais été licencié</i></p> 	<p><i>J'ai déjà été licencié</i></p> 
---	---

Vous avez aussi la possibilité d'imprimer un formulaire de licence vierge, de le remplir, de le signer. Puis de vous présenter au club de votre choix avec le certificat médical et le règlement de la cotisation.

 Imprimer le formulaire de licence vierge	 QS-SPORT Cerfa N°15699*01	 Attestation QS Sport
---	--	---

Imprimez votre attestation de licence pour la saison 2017/2018

Numéro de licence : Discipline :


[Imprimer l'attestation de licence](#)

© 2010 / Fédération Française de Judo - Tous droits réservés

ETAPES 1 2 3 4
Identification Adresse Club Validation

Vous n'avez jamais été licencié

- Saisissez votre nom, prénom sexe et date de naissance
- Sélectionnez une discipline
- Cliquez sur le bouton "Etape suivante" pour continuer

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :
Format : JJ/mm/aaaa

Discipline : JUDO JUJITSU

Etape Précédente

Etape Suivante

ETAPES 1 2 3 4
Identification Adresse Club Validation

Vous faites une demande de licence pour :

Sexe masculin, né le
Discipline : JUDO JUJITSU

- Compléter la demande
- Cliquez sur le bouton "Etape suivante" pour continuer

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Important ! Votre adresse email n'est pas obligatoire mais elle sera indispensable pour la création de votre compte sur l'espace licencié.

Email :

Portable :

Etape Précédente

Annuler

Etape Suivante

ETAPES 1 2 3 4
Identification Adresse Club Validation

Choix du dojo

- Saisissez au moins les 2 premiers caractères du code postal du dojo
- Cliquez sur le bouton "Validez" pour continuer

code postal :

Validez

Précédent

ETAPES 1 2 3 4
Identification Adresse Club Validation

Choix du dojo

- Saisissez au moins les 2 premiers caractères du code postal du dojo
- Cliquez sur le bouton "Validez" pour continuer

code postal :

Validez

Précédent

Cliquez sur le nom du club pour poursuivre votre demande

2 dojo(s) de JUDO JUJITSU dans le 95120

	Club	Dojo	Adresse dojo	Ville
95120	ARTS MARTIAUX ERMONTOIS	A	RUE KUOT ET LEYDEKERS	ERMONT
95120	ASCA ERMONT	A	105 RUE DE ST GRATIEN	ERMONT

2/ Après avoir effectué les différentes saisies (votre adresse, ...), la page résumant les conditions de la prise de licence s'affiche à l'image de ce qui suit :

ETAPES 1 2 3 4
MONTAGE ADRESSE CLUB **VALIDATION**

Vous avez sélectionné le club ARTS MARTIAUX ERMONTOIS (950640) pour une demande de licence
Dojo A - COMPLEXE SPORTIF ST EXUPERY RUE KUOT ET LEYDEKKERS 95120, ERMONT

Correspondant du club : BRISOUX Joffrey
Téléphone :
Téléphone autre :
Portable : 06 81 82 62 28
Fax :
Email : ameffj@gmail.com
Site web : www.ame95.fr

CNIL :
Loi du 06.01.1978 modifiée "Informatique, fichiers et libertés" :
Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers à des fins de prospections, notamment commerciales, veuillez cocher la case suivante :

ASSURANCES :
ASSURANCE :
L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL ASSURANCES en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C). Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C). Le sousigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 € TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le sousigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL ASSURANCES (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.
La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels.
En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le sousigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) afin de protéger ses licenciés en cas de dommages corporels encourus lors de la pratique sportive pour la saison. (Garantie due au titre des garanties de base valides depuis : 2,30 € TTC)
Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Karaté et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels.
Sont notamment exclus, les accidents résultant :
• De l'ivresse de l'assuré, de son délit alcoolique ou de l'absorption de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ; • De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ; • De la pratique -

Je refuse l'assurance
Refus d'assurance : Si le sousigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A., pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il ne réglera pas la somme de 2,30 € TTC avec la licence.

AFFICHER LA NOTICE D'ASSURANCE

- J'ai pris connaissance de la notice d'assurance
- Et atteste être titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :
 - 1 du sport
 - 2 du sport en compétition
 - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)

Pour un nouveau licencié le certificat médical est obligatoire

Précédent Valider la demande dans ce club

1/ Conseil : Cochez la case

2/ NE PAS COCHER

3/ cliquez

4/ Sélectionnez suivant le cas

5/ Validez